

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AC133

présenté par

M. Nadot, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin, M. Taché, Mme Thillaye, Mme Tuffnell et Mme Wonner

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 205, substituer aux mots :

« l'apport de la recherche à toute »

les mots :

« les interactions entre la recherche et l'ensemble de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La philosophie générale du texte laisse à penser que les liens de la recherche à la société sont unidirectionnels. Qu'ils vont uniquement de la recherche vers la société. Le nom du titre IV en est un autre exemple où l'on ambitionne de « diffuser la recherche dans l'économie et la société ». Le primat de la diffusion de l'information scientifique et technique « dans la société », comme solution prioritaire pour maintenir un haut niveau de rationalité dans la société française en est une autre manifestation. Or, en rédigeant de la sorte, on occulte un fait social, culturel et politiques déterminant : les liens entre la recherche et la société vont dans les deux sens. Des questionnements du corps social ou d'acteurs économiques sont à l'origine de nouvelles hypothèses et de nouvelles sollicitations de la recherche publique. La participation de plus en plus régulières de citoyens et d'acteurs concernés, que ce soit dans le champ médical ou environnemental, est à l'origine de découvertes scientifiques de premier plan. Il n'est pour en prendre la mesure que de suivre le prix Nobel de médecine 2008 attribué à madame Françoise Barré-Sinoussi, en lien avec des associations de patients, pour prendre la mesure du tournant actuel dans une partie de la recherche publique.

Aussi, le titre actuel ne rend pas justice à ce phénomène incontestable. En d'autres termes, il s'agit tout autant d'amplifier l'apport de la recherche à toute la société que de faciliter l'apport de toute la société avec la recherche.

Il est nécessaire de systématiser partout dans la loi, et notamment le rapport annexé, une rhétorique plus en lien avec la grande variété des apports mutuels et synergiques.

Un amendement soutenu par l'ALLISS.